



**PRÉFET
DE LA MANCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Normandie**

Affaire suivie par :
M. Sébastien ETIENNE
sebastien.@developpement-
durable.gouv.fr

Le sous-préfet de Coutances

à

Mesdames et messieurs
les membres du comité consultatif de la
RNN de la Sangsurière et de l'Adriennerie

Coutances, le 05/03/2025

Objet : comité consultatif de la RNN de la Sangsurière et de l'Adriennerie

Compte-rendu de la réunion du comité consultatif de la RNN de la Sangsurière et de l'Adriennerie du 05 février 2025

Le 05 février 2025, le comité consultatif de la RNN de la Sangsurière et de l'Adriennerie s'est réuni à Denville sous la présidence de Mme Vanessa Lambert, secrétaire générale de la sous-préfecture de Coutances.

Étaient également présents :

- Mme Claire Andrieux, communauté de communes Côte ouest centre Manche (CoCM)
- Mme Ozenn Audirac, stagiaire au PNR Marais du Cotentin et du Bessin
- Mme Emmanuelle Bouillon, conservatrice la réserve, PNR Marais du Cotentin et du Bessin
- M. Yves Canonne, maire de Saint-Nicolas-de-Pierrepoint
- M. Xavier Coulon, élu Saint-Nicolas-de-Pierrepoint
- M. Aurélien Diabat, Agence de l'eau Seine-Normandie
- M. Jocelyn Desmares, Groupe ornithologique normand
- Mme Christelle Dutilleul, expert écologue
- M. Julien Endelin, communauté de communes Côte ouest centre Manche (COCM)
- M. Sébastien Etienne, DREAL Normandie
- M. Christophe Fossey, maire de Denville
- M. Nicolas Fillol, PNR Marais du Cotentin et du Bessin
- M. Jean-René Lechâtreux, Communauté d'agglomération du Cotentin
- M. Jean-Louis Lefillâtre, élu de Catteville
- M. Thierry Legendre, Association syndicale de la Sangsurière
- M. Jérôme Lemmonier, agriculteur
- M. Arthur Langronne, SDEAU50 / PNR Marais du Cotentin et du Bessin

Préfecture de la Manche – BP 70522 – 50002 SAINT-LÔ – Tél. : 02.33.75.49.50 – Mél. : prefecture@manche.gouv.fr
Accueil du public les lundi, mardi, jeudi et vendredi :
- Bureau des migrations et de l'intégration : uniquement sur rendez-vous
- point accueil numérique de 8h30 à 12h30 uniquement sur rendez-vous
Accueil général ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00



- Mme Florence Magliocca, DREAL Normandie
- Mme Marie-Laure Martin, Association Monts et Marais
- Mme Séverine Stauth, experte et conservatrice de la réserve de la tourbière de Mathon
- M. Quentin Suardi, PNR Marais du Cotentin et du Bessin
- M. Antoine Racine, Groupe d'étude des invertébrés armoricains (GRETIA)
- M. Thierry Renaud, vice-président de la COCM
- Mme Séverine Stauth, expert bryolichenologue
- M. Olivier Thélot, GRETIA
- M. Bastien Thomas, GMN
- M. Laurent Vattier, DDTM de la Manche
- M. Gilbert Villette, maire de Catteville

Étaient excusés :

- M. Olivier Oettly, SD Office français de la biodiversité
- Mme Caroline Cremades, Conseil régional de Normandie, *pouvoir donné à la CoCM*
- M. Sylvain Diquelou, Conservatoire botanique national de Brest, *pouvoir donné au Gretia*
- M. Sébastien Gogo, expert sur les tourbières, *pouvoir donné à Mme Dutilleul*

22.03/2024

Mme Lambert ouvre la séance à 14h30 et remercie la commune de Doville pour son accueil. Après le rappel de l'ordre du jour, il est procédé à la validation du compte-rendu de la réunion du 12 mars 2024. Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Mme Bouillon, conservatrice de la RNN, est ensuite invitée à présenter son rapport d'activités pour l'année 2024, qui sera suivi de la présentation de son évaluation à mi-parcours du plan de gestion..

Rapport d'activités 2024

La conservatrice rappelle les deux principaux enjeux identifiés dans le plan de gestion et les trois objectifs à long terme associés. Sur les 31 opérations programmées en 2024, 26 ont été finalisées, 3 sont partiellement réalisées et 2 ont été reportées.

1- Objectif à long terme n°1 (OLT1) - Favoriser les milieux tourbeux ouverts tout en maintenant une mosaïque d'habitats

Objectif opérationnel n°1 (OO1) : conserver les prairies de fauche et de pâtures extensives

Objectif opérationnel n°2 (OO2) : conserver la diversité des habitats ouverts de la Sangsurière

Cette année, 2 lots de bovins représentant 78 animaux ont utilisé sur le marais (pression à stabiliser avec un effectif maximal de 100 bovins). Un accompagnement dédié pour la mise en œuvre de pratiques adaptées est réalisé par le parc dans le cadre des MAEC .

Mme Magliocca informe que la DDPP de la Manche demandait un traitement des animaux contre les ectoparasites. Ces molécules se retrouvent dans les bouses et portent atteinte au patrimoine naturel lié (mousses, insectes coprophages...). Une dérogation a été obtenue , justifiée sur le fait que les deux troupeaux étaient séparés d'une clôture, clôture qu'il conviendra de conserver. M. Legendre s'interroge sur le fait que cette dérogation sera à renouveler. Nous n'avons pas d'éléments de réponse à ce jour.

Malgré des conditions climatiques difficiles, 75 ha ont été fauchés par les agriculteurs (85 ha en 2022, 6ha en 2023), Une fauche a été conduite sur les casiers en gestion écologique, pour une surface de 15,84 ha (l'ensemble du programme construit dans le contrat Natura 2000). Cette fauche écologique porte ses fruits, une espèce comme l'Utriculaire minor se porte bien et témoigne de l'effet positif de l'intervention.

Il y a eu une intervention sur les deux tremblants (anciens trous de bombardement colonisés par les sphaignes), qui se colonisent par les saules. L'intervention est manuelle avec export des branches.

Le pâturage équin se poursuit mais demeure insuffisant pour entretenir le milieu. De plus, une des ponettes est morte cette année (Molinie) laissant deux ponettes vieillissantes dont la cohabitation sera à surveiller. L'enclos d'hiver (à l'ouest) est plus difficile car moins portant. Le contrat Natura 2000 a financé la surveillance du troupeau, et la gestion des enclos y compris les coupes de bouleaux et de Piment royal.

OO6- favoriser l'alimentation en eau de la tourbière

CS13- recueil des données de pompage

En 2024, les seuils d'autorisation de pompage pour l'adduction en eau potable (6 captages) sont toujours dépassés, malgré les mises en demeure de 2020 et 2021. La légère baisse constatée en 2023 ne s'est pas confirmée et 2024 repart à la hausse malgré un été pluvieux et l'absence de contraintes sur l'eau. Le syndicat pour Cherbourg dépasse à lui seul de 227 000 m³ son autorisation (c'est une eau qui sort du bassin versant). Le travail engagé par le SDEAU50 devrait permettre de mieux connaître la taille et le fonctionnement des réservoirs souterrains du Cotentin.

Sur l'OLT1, la tendance des indicateurs mesurés est plutôt bonne sur les valeurs mesurables à l'exception du niveau d'eau impacté fortement par le pompage..

2- OLT2 - Maintenir voire restaurer les populations d'espèces d'intérêt patrimonial associées à la tourbière

Le choix est fait de mettre en avant des études originales.

OO8 - Améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel

Une étude s'est focalisée sur les mousses et lichens, portée par Mme Stauth (CPIE du Cotentin) et M. Prey (CBN). Il s'agissait de ré-actualiser les données anciennes. 87 taxons ont été identifiés, faisant de la Sangsurière un site phare en Normandie pour la bryologie. Les écarts entre nombre de taxons sont liés à des modifications taxonomiques. Deux espèces sont présentées :

- *Biantheridium undifolium*, espèce découverte l'an dernier, seule donnée à l'échelle européenne.

- *Splachnum ampullaceum*, espèce quasi disparue ailleurs, très fréquente à la Sangsurière et qui se développe sur les bouses (ce qui montre l'intérêt du pâturage comme outil de gestion et renforce l'intérêt de la dérogation des traitements contre les ectoparasites des bovins).

L'inventaire contient beaucoup de mousses brunes, indicatrices des tourbières alcalines.

L'inventaire a été complété d'une étude des communautés de bryophytes par le CBN (M. Prey). Il s'agit d'étudier les associations des espèces entre elles. 10 communautés ont été déterminées, rares et menacées en Normandie, organisées en mosaïque au regard des caractères basiques ou acides du milieu. Cette étude montre que l'intégrité du complexe acide/basique se maintient par patch si et seulement si la nappe des sables est capable de déborder dans le site pour garantir des fasciés basiques (d'où la nécessité forte de travailler sur les niveaux de pompage).

OO9 - Limiter les impacts des espèces envahissantes

Une battue aux sangliers a été organisée en 2024 (5 prélèvements). Une autre opération, prélevant 11 sangliers, a eu lieu en janvier 2025. La situation ne semble pas équilibrée et pourrait conduire à proposer une nouvelle opération. En 2024, la presse locale a fortement relayé la surabondance du sanglier dans le secteur, prouvant la prise en compte du problème par les acteurs locaux.

OO12- Favoriser des espèces à forte valeur patrimoniale actuellement fragilisées (Flûteau nageant, Damier de la succise)

Le comptage participatif du Damier de la succise le 24 juillet a montré une augmentation du nombre de toiles après deux années consécutives de baisse des effectifs. Ce comptage intervient juste avant la date de fauche autorisée en MAEc et contribue à la protection d'un maximum de toiles. En 2024, 71 % des toiles ont été protégées (l'objectif est d'au moins 50 %).

M. Legendre se questionne sur l'effet du piétinement. M. Fillol pense qu'à priori l'effet est faible car la charge en animaux est faible.

Sur l'OLT2, la tendance des indicateurs mesurés est plutôt favorable pour la partie patrimoine naturel avec des espèces comme la vipère péliade, la grenouille rousse, la spiranthe d'été qui vont bien.

3- OLT3 - Restaurer puis maintenir les caractéristiques fonctionnelles de la tourbière

OO13- Restaurer un meilleur fonctionnement hydrologique de l'Anse de Catteville

La conservatrice rappelle les enjeux du projet de reméandrage du Gorget. Le dossier réglementaire a été finalisé début 2023 et les autorisations ont été obtenues. Après des marchés infructueux, le changement de maître d'ouvrage vers la CoCM a acté en 2024.

M. Endelin, pour la Communauté de Commune Centre Manche, présente l'avancée du projet avec quelques modifications par rapport au volet initial : le shunt 1 est conservé mais avec un seuil de décharge plus bas, le shunt 2 est réduit pour limiter le sur-creusement, le shunt 3 est annulé. Les shunts 4 et 5 sont conservés alors que le shunt 6 basculerait en tranche optionnelle.

M. Renaud précise que ce nouveau projet fait l'objet de concertation avec la communauté d'agglomération de Cherbourg, les communes et surtout les agriculteurs concernés.

M. Fossey questionne sur l'existence de seuils de décharge dans le projet initial. M. Endelin précise qu'ils étaient prévus dans la version finale du projet initial mais avec des niveaux plus hauts.

M. Fillol interroge sur le calendrier idéal. Il n'est pas assuré mais les travaux de bûcheronnage pourraient commencer en 2025 et les travaux plus lourds en 2026. M. Renaud complète sur le calage administratif qui est en cours.

CS01- suivi piézométrique

Le matériel en mauvais état a été réparé. L'été fût arrosé avec 165 mmm de précipitation en été. Malgré cela, le point bas de l'étiage est constaté à -64 cm le 23 août 2024. ce niveau de -64 cm est trop bas pour que les horizons superficiels soient humectés. Dans ces conditions il y a déstockage de carbone par minéralisation. Sans être un objectif local, car incompatible avec les pratiques agricoles de gestion, une étude anglaise démontre qu'une tourbière bien alimentée devrait avoir un niveau maximal d'étiage à 20 cm sous le niveau du sol.

Tout cela confirme que, sans le reméandrage, l'eau ne remonte pas assez et le système tourbeux s'affaisse.

Mme Magliocca insiste sur le fait qu'il faut maîtriser les pompages. Mme Bouillon confirme que le stress hydrique est également préjudiciable à l'activité agricole. M. Fillol mentionne l'intervention du Parc sur des sites dégradés, sur lesquels un retour en arrière est quasiment impossible. En effet, les 11 mètres de tourbe par endroit constituent un stock très important et qu'un relargage en CO2 et méthane serait catastrophique.

Sur l'OLT3, la tendance des indicateurs mesurés est plutôt favorable en raison du contexte météorologique.

4- Facteur clé de succès : ancrage territorial

En 2024, une trentaine d'animations a été organisée ce qui représente 200 personnes accueillies sur la réserve. M.Suardi précise que les conditions climatiques défavorisent la fréquentation, avec beaucoup de désistement au dernier moment. Les propositions de randonnées sont les plus prisées.

Par ailleurs, 8 établissements (plus de 237 élèves) ont bénéficié d'une animation, surtout à destination des lycées agricoles qui sont attirés par la gestion du pâturage. Certaines visites sont faites à 2 voix avec M. Olivier Philippe, agriculteur.

Les travaux à venir sur le Gorget ont été présentés avec un relai dans les médias.

Programmation 2025

En 2025, le plan de gestion prévoit 35 opérations (hors Appel à Projet de l'agence de l'eau et la renaturation du Gorget). Une étude sur le Campagnol amphibie est proposée au GMN. Cet inventaire complétera les données plus anciennes de 2014-2015, actualisera les connaissances et fera le lien avec les travaux du Gorget (affinage des localisations, préconisation de travaux). Un inventaire des invertébrés est également prévu dans le cadre de l'état des lieux avant travaux.

Budgets

En 2024, le budget global s'établit à 134 502 €. Le bilan financier fait état d'un reliquat de 102,70 €. Le dépassement des charges est lié aux frais de mise en ligne du marché Natura 2000, aux réparations sur piézomètres et à la hausse de la charge des carburants.

En 2025, une dotation courante de 120 000 € est sollicitée. Le budget global est estimé à 141 377 €. Il sera complété de 91 180 € grâce au contrat Natura 2000. D'autres sources de subvention seront à rechercher (Fonds Vert...).

Un focus particulier est fait sur la convention établie avec la commune de Doville pour les travaux à effectuer dans le marais de l'Adriennerie. Une réunion a eu lieu avec M. le Maire, la DREAL et le PNR. Mme Bouillon propose alors un projet de localisation des travaux qui seraient bénéfiques : enlèvement des doubles clôtures, coupes de bosquets, rognages de souches. Un calendrier sur 2 ans est proposé (2025-2026). Le secteur Nord serait à faire en premier. La proposition a besoin d'être amendée par les intervenants.

M. Lemonnier indique que ce sont les conditions climatiques qui vont conditionner l'accès et la faisabilité des travaux. M. Legendre informe qu'il a réussi à faire ses travaux mais en jumelant ses roues de tracteur. M. Fossey pense qu'un curage pourrait aider à l'accessibilité et à la portance.

M. Lemonnier partage l'impression que l'eau reste bloquée sur le secteur, ce que Mme Bouillon attribue en partie aux 2 années pluvieuses successives. M. Fossey demande s'il y aura beaucoup de bûcheronnage. M. Legendre demande s'il faudra juste couper. Mme Bouillon va localiser les bouquets à traiter et indique qu'il faudra intervenir sur les rejets.

M. Lemonnier interroge sur les dates d'intervention. M. Filloi rappelle la date du 15 août, prévue dans le cadre de la PAC. M. Fossey alerte sur la réaction de l'OFB. Mme Magliocca précise que les agents de l'OFB seront informés en amont des travaux et qu'il s'agit d'un programme pluriannuel prévu dans le cadre de l'application du plan de gestion.

Mme Bouillon insiste sur la végétation en bord de chemin qui fait se déporter les véhicules et porte atteinte au chemin. M. Fossey indique qu'un intervenant externe pourrait intervenir si le matériel en place était insuffisant. A la question de M. Lemonnier sur le budget pour faire venir une rogneuse, Mme Bouillon répond que la maximum aura à être fait par les

agriculteurs, que cela permettra d'améliorer le lien agriculteurs/gestionnaire, que tout ne sera pas à dessoucher (les trous seraient alors préjudiciables) et que le recours externe sera mis en œuvre en dernier ressort, son coût sera pris en charge. M. Fossey sollicite le plan d'intervention proposé pour une validation en conseil municipal.

En l'absence de questions et de remarques complémentaires, il est procédé au vote du bilan 2024 et du projet pour 2025. Ceux-ci sont approuvés à l'unanimité.

Évaluation intermédiaire du plan de gestion

L'arrêté du 9 mars 2019, portant approbation du plan de gestion pour la période 2018-2027 prévoit une évaluation intermédiaire. Ce document a été produit par Mme Bouillon en 2024 et a reçu un avis très favorable du CSRPN en date du 13 décembre 2024.

Il convient maintenant que le comité consultatif se prononce sur ce document. Mme Bouillon est invitée à le présenter.

Le plan de gestion est articulé autour de 2 enjeux et 3 Objectifs à Long Terme (OLT). Chaque OLT fait l'objet d'une présentation en 3 diapositives : D'abord l'ensemble des opérations, calendrier, commentaires, taux de réalisation, puis le bilan avec des chiffres clés et enfin un schéma synthétique bilan/pression/enjeux.

OLT1 : favoriser les milieux tourbeux ouverts tout en maintenant une mosaïque d'habitats : C'est le cœur du plan de gestion avec deux axes : maintien du paysage ouvert et maintien de l'humidité. 67 % des opérations sont réalisées, le niveau de réalisation est bon. 6 opérations ne sont pas réalisées, faute de stagiaires, du décalage dans le contrat Natura 2000 ou la difficulté à trouver des prestataires.

Le temps de travail a été optimisé vers les espèces et végétations patrimoniales. L'action sur l'information des niveaux de pompage est très chronophage.

L'action sur les pressions est bonne, l'agriculture se maintient, les MAEc sont nombreuses.

M. Legendre informe qu'il n'a aucune demande nouvelle (hors habitués) pour utiliser le marais. Économiquement, même avec une MAEc, c'est fragile. Le matériel vieillit plus vite en marais.

M. Lemonnier confirme et se questionne sur l'humidité qui reste même sur les buttes. Mme Bouillon précise qu'il faut aussi regarder l'humidité volumique. La nappe baisse mais avec la pluviométrie l'humidité reste, d'autant que les canaux restent en eau.

A la demande de M. Fossey sur la mesure de cette humidité, Mme Bouillon répond qu'il faudrait faire des relevés en transect. M. Vattier fait part de placage de tourbes imperméabilisées sur Sèves, phénomène peut être en place ici.

M. Fillol précise qu'il faut trouver une solution rapide pour les secteurs délaissés, sinon la réouverture nécessitera des travaux lourds.

M. Legendre pense qu'une intervention coûte que coûte pour respecter les MAEc serait dommageable. M. Lemonnier confirme qu'à 5 jours près tout peut changer et qu'il faudrait des dérogations à la date du 25/07. M. Fillol informe que le cahier des charges « fauche 25/07 » peut prévoir un étalement si c'est anticipé et qu'il faut profiter des années sèches.

M. Fossey affirme qu'il faut imposer aux syndicats d'eau l'arrêt des dépassements de pompage. M. Fillol indique que la répartition de l'eau est une question forte, le SDEAU50 lance une étude sur 4 ans pour re-déterminer les volumes « prélevables ». Il y a un travail en cours pour résorber les fuites sur les réseaux. Mme Magliocca rappelle qu'il y a eu des mises en demeure. M. Vattier affirme que la solution est complexe, il faut agir sur le rendement du réseau, la sobriété des usages en lien avec l'accueil touristique.

M. Renaud pense qu'il faut ouvrir la question de l'accueil touristique, pour servir des secteurs comme Barneville il ne faut pas impacter un autre secteur comme Doville. M. Fillol rappelle que l'interconnexion bénéficie aussi au bassin de Saint-Lô.

OLT2 : Maintenir voire restaurer les populations d'espèces d'intérêt patrimonial associées à la tourbière

10 opérations, deux pluriannuelles avec un taux de réalisation de 77,5 %. Une étude (sangliers/corneilles) n'a pas été lancée, faute de stagiaire. 4 pressions sont identifiées, trois d'entre elles sont maîtrisées. Seul le retournement par les sangliers reste sans réel contrôle. L'état de l'enjeu est bon et probablement en amélioration. La Spiranthe d'été, la Rosollis à feuilles longues, le Rynchospore blanc en témoignent. Le choix fait dans les années 2000 de gérer par casiers avec des rotations à 3 et 5 ans était le bon.

OLT3 : Tourbière asséchée et en cours de minéralisation

8 opérations, 3 pluriannuelles. 75 % des actions sont faites. La plaquette d'information sur le Gorget n'est pas faite.

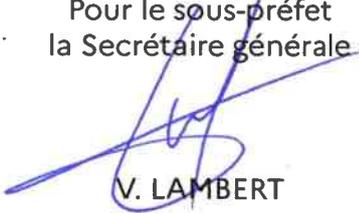
Le suivi en masse volumique est en cours, avec un peu de retard. M. Fillol interroge la pertinence de cette action et qu'il faut promouvoir la concertation avec la COCM, notamment sur la partie « animations autour du chantier ». M. Endelin confirme qu'il faut une coordination et qu'il peut faire l'intermédiaire avec les agriculteurs.

La mise en œuvre de cet objectif en bonne, les pressions sont sous contrôle mais l'état de l'enjeu est jugé médiocre tant que les travaux du Gorget ne sont pas faits.

Après avoir écouté la présentation et en l'absence de remarque complémentaire, il est procédé au vote pour valider cet état des lieux et autoriser monsieur le Préfet à prolonger le plan de gestion dans son architecture pour les 5 ans à venir. Le vote est favorable (19 votants) à l'unanimité.

En l'absence de remarque supplémentaire, Mme Lambert clôt la séance à 17h30. Mme Lambert retient la forte mobilisation, le fait que le Gorget va avoir une contribution majeure pour le milieu. Elle rappelle que l'accompagnement des agriculteurs est essentiel et qu'il conviendra d'assurer le lien avec l'OFB. Mme Lambert informe qu'une réunion reste à programmer avec les acteurs de l'eau.

Pour le sous-préfet
la Secrétaire générale



V. LAMBERT

